

Le 16 JUILLET 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la sept cent cinquante quatrième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

SONT ABSENTS : Les conseillers Martin Proulx et Luc Prud'homme

POSTE VACANT : District du Plateau

2018-07-1217 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués tel que requis par le Code municipal à l'article 152.

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 16 juillet 2018 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-1218 Autorisation de présenter une offre d'achat pour un terrain en vue de la construction d'une école

ATTENDU QU'un nouveau projet domiciliaire est en préparation dans le secteur du Vol-à-Voile avec accès sur la route 315 ;

ATTENDU QUE ce futur projet comporte un espace de terrain qui serait propice à l'implantation d'une future école primaire ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Au-Cœur-des Vallées souhaite construire une nouvelle école dans les prochaines années ;

ATTENDU QUE les promoteurs sont disposés à céder ledit terrain à la Municipalité pour le projet d'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité une offre d'achat conditionnelle pour un terrain d'environ 6 acres soit une partie des lots 3 301 448 et 3 298 863.

Adoptée à la majorité

2018-07-1219 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 18h02

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.